

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **24 (1879)**

Heft (5): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **30.06.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 5 (1879.)

## Description de la méthode employée actuellement pour l'essai des poudres d'artillerie<sup>1</sup>.

Pour l'essai des poudres d'artillerie, on procède dans l'ordre suivant :

### I. ESSAIS PRÉALABLES.

Ils comprennent :

1. *Aspect de la poudre.* Elle doit avoir une couleur uniformément bleu-noirâtre, un poli variant peu d'un grain à l'autre, et ne présenter ni poussière ni grains écrasés.

2. *Dureté des grains.* Les grains ne doivent se laisser écraser ou broyer que très difficilement. Mis entre deux surfaces dures, ils ne doivent se laisser écraser que sous une pression assez forte et se diviser d'abord en éclats et non en poussière. Ils doivent faire entendre un pétillage pendant qu'on les écrase.

3. *Grandeur et égalité des grains.* On les détermine en comptant à différentes reprises le nombre des grains par gramme de la poudre à essayer. La poudre n° 5 ne doit pas avoir moins de 250 et pas plus de 280 grains; la poudre n° 6, pas moins de 140 et pas plus de 160 grains par gramme de poudre. Ensuite, on fait passer quelques kilogrammes pris dans différents tonneaux à travers deux tamis ayant la grandeur de mailles maxima et minima. La quantité restant sur le tamis à grandes mailles ne doit pas dépasser 5 % et celle passant à travers le tamis à mailles serrées ne doit pas aller au-delà de 2 %.

4. *Poids spécifique (relatif).* Il doit se déterminer pour des échantillons pris dans différents tonneaux d'après la méthode d'imprégnation. On sature d'alcool une certaine quantité de poudre pesée préalablement, on sèche les grains superficiellement avec des morceaux de papier à filtrer, puis on verse rapidement cette poudre dans une éprouvette graduée en unités aussi petites que possible et contenant une solution de salpêtre ou de l'alcool fort. L'augmentation de volume résultant de la poudre permet de calculer le poids spécifique et l'on prend toujours la moyenne de 3 essais. Le poids spécifique ne doit pas être inférieur à 1,680.

Si la quantité de poudre pèse par exemple 10 grammes et si le liquide dans l'éprouvette monte à 20,5 cm.<sup>3</sup> avant et 26,3 cm.<sup>3</sup> après l'addition de la poudre, on aura le poids spécifique en divisant :

$$\frac{10}{26,3 - 20,5} = \frac{10}{5,8} = 1,724$$

5. *Densité gravimétrique.* On la détermine au moyen d'un vase de la capacité d'un litre qu'on remplit de poudre par un entonnoir. Dans le cas d'une poudre à gros grains (Pebble), on se sert d'un dé-

<sup>1</sup> Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. le colonel Bleuler, instructeur-chef de l'artillerie.